

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre



La Fédération pour la gestion du Livre Officiel des Origines Félines
("le LOOF")

Siège social 1 rue du pré Saint Gervais, 93500 Pantin, France

Représentée par sa présidente Madame Marie-Bernadette Pautet

Et



La World Cat Fédération ("la WCF")

Siège social Geisberstrasse 2, D-45139 ESSEN, Allemagne

Représentée par sa présidente Madame Anneliese Hackmann

Il est convenu :

1. Enregistrement - Pedigrees

Le LOOF et la WCF reconnaissent mutuellement les pedigrees édités par l'une ou l'autre des deux fédérations, dans la limite des règlements propres à chacune de ces fédérations et dans le respect des réglementations du pays de naissance des chats.

La WCF s'engage à ce que l'ensemble de ses clubs affiliés s'interdisent d'émettre des pedigrees pour les chats nés en France, si ces derniers n'ont pas déjà un enregistrement LOOF.

Le LOOF et la WCF s'engagent à reporter sur les pedigrees qu'ils émettent les titres de championnat de l'autre fédération.

2. Expositions et jugements

La WCF reconnaît les Certificats d'Aptitude délivrés lors des expositions LOOF, pour son propre cursus de titres.

Le LOOF reconnaît les Certificats d'Aptitude délivrés, sur la base des standards WCF, lors des expositions WCF organisées hors de France, pour son propre cursus de titres.

Les Certificats d'Aptitude délivrés lors des expositions WCF organisées en France ne sont reconnus par le LOOF, pour son propre cursus de titres, que si le club organisateur est adhérent au LOOF et respecte le règlement des expositions LOOF dont :

- Enregistrement de l'exposition avec publication sur le site du LOOF et attribution d'un numéro d'ordre ;
- Envoi du catalogue de l'exposition au LOOF au plus tard le lundi midi précédant l'exposition pour vérifier que tous les chats et chatons nés en France ont bien un numéro d'enregistrement LOOF (pedigree ou numéro de dossier de demande pour les chatons) ;
- Présence de 100 jugés minimum chaque jour de concours ;
- Pas de chaton de moins de trois mois présent dans l'exposition ;
- Pas d'attribution de plus d'un Certificat d'Aptitude par jour et par chat ;
- Retour du catalogue au LOOF, complété avec les résultats et le compte-rendu d'exposition dans le format et les conditions demandées au règlement des expositions.

MOP

[Signature]

Les clubs organisateurs français affiliés à la WCF et membres du LOOF s'engagent à offrir des examens de conformité dans chacune de leurs expositions. De même, les spéciales d'élevage LOOF pourront être organisées dans les expositions par les clubs de race affiliés au LOOF, sous réserve qu'elles respectent le règlement des spéciales d'élevage (application du standard LOOF, fourniture d'un rapport sur la race et fourniture par le club du fichier de résultats au format spécifié par le LOOF).

En contrepartie, le LOOF accepte certaines spécificités des expositions WCF (CACM/CAPM, rings, jugement de races non reconnues par le LOOF) soient applicables dans les expositions organisées par les clubs organisateurs français affiliés à la WCF et membres du LOOF.

3 Juges

Le LOOF et la WCF s'engagent à reconnaître mutuellement les juges licenciés par l'autre fédération, dans les catégories et/ou races pour lesquels ils sont habilités à juger. Cette reconnaissance n'a pas pour effet de déroger aux règlements concernant les juges relevant de l'une ou l'autre des fédérations.

Les élèves juges ou juges en formation de l'une et l'autre des deux fédérations peuvent participer aux modules de formation des deux structures mais doivent impérativement passer leurs examens théoriques et pratiques dans le cadre unique et exclusif de la fédération choisie au départ pour l'intégralité du cursus.

Un juge toutes races LOOF peut demander son inscription sur la liste de juges licenciés WCF et vice versa. Les candidats sont soumis à un examen de validation des connaissances de la structure accueillante et des standards de celle-ci. Des examens ad-hoc seront conçus par les commissions des juges des deux fédérations qui veilleront à se concerter afin que les difficultés soient de niveau équivalent.

Le LOOF et La WCF s'engagent à respecter les sanctions prises par leurs instances statutaires à l'égard d'un juge ou d'un élève juge.

Les listes de juges licenciés de chacune des fédérations, y compris les catégories et/ou races pour lesquelles ils sont habilités à juger, sont tenues à jour sur les sites Internet respectifs des fédérations.

4 Échanges

Le LOOF et La WCF s'engagent à se transmettre régulièrement toute information nécessaire à une bonne coordination et une bonne entente entre les deux fédérations.

En particulier les sanctions et les décisions de radiation ou d'exclusion d'une personne physique ou d'une association prise par les instances statutaires de l'une ou l'autre des deux fédérations seront respectées par l'autre.

En cas de conflit entre les deux fédérations, chacune d'elle désignera deux représentants qui tenteront d'arbitrer les différends et de proposer des solutions acceptables par les parties ;

Cet accord entre en vigueur à la date de signature par les deux parties. Les fédérations pourront l'amender ou le résilier à tout moment par accord conjoint.

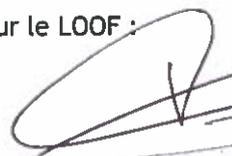
En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties, et à défaut d'être parvenu à un compromis, il pourra être dénoncé par lettre recommandée adressée à l'autre partie en respectant un délai de prévenance de trois mois.

Fait en deux exemplaires originaux,

À

Le 14/05/2018

Pour le LOOF :


A. P. P. P. P. P.
présidente
des Origines Félines
du Pré Saint Gervais
93697 PANTIN CEDEX

Pour La WCF :


World Cat Federation e.V.
Geisbergstr. 2, 45139 Essen
www.wcf-online.de